
Séance du lundi 30 septembre 2024

Date de la convocation : 23 septembre 2024

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-quatre et le trente septembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.

Présents : 43

**Présents non votants :
0**

Présents votants : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Fabien CHASTEL, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Frédéric ERNST, Hervé FABRE, Clément FEVEZ, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Clarisse JACQUET, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Christophe LANG, Vincent LOMBART, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Séverine MACINOT, Pascal MENUISIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Karine PATRIS, Céline PHILIPPOT, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE, Christine POLMARD

Représentés : 2

Représentés : Françoise KLEIN représentée par Lidwine LINARD, Marie-Pierre VERDUN représentée par Martine AUBRY

Votants : 45

Excusés : Christian BAZART, Jean-Marc ILIC, Laurent PALIN, Nathalie PHILIPPOT

Absents : Robert BRENEUR, Didier CHASSEIGNE, Sylvain FOURES, Cédric GARAT, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Julien PINET, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Francis WITZ

Secrétaire de séance : Christian WEISS

DE_2024_097BIS - Objet : Annule et remplace DE_2024_097 - Suspension des loyers de l'ADMR La Vigne suite aux difficultés financières rencontrées par l'association - T3 T4 2024

Date de transmission de l'acte: 10/10/2024 Date de reception de l'AR: 10/10/2024 055-200066140-DE_2024_097BIS-DE A G E D I

Madame la Présidente explique que la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne est propriétaire des bâtiments de la résidence La Vigne sis à Vaubecourt.

Cette structure destinée à accueillir des personnes âgées de 60 ans et plus jusqu'au GIR 4 est gérée par l'association ADMR La Vigne.

Pour rappel, une suspension de loyers avait été accordée du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, par le Conseil Communautaire en date du 2 novembre 2023.

A ce jour, la Communauté de Communes n'a plus d'emprunt sur le bâtiment. L'ADMR La Vigne travaille sur plusieurs pistes pour équilibrer le budget de la résidence. Pour accompagner ces efforts, Madame la Présidente propose de procéder à une suspension des loyers de l'ADMR La Vigne pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024 inclus, soit 2 trimestres.

Le montant s'élève à environ 12 000 € pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024.

Les loyers T3 et T4 2024 ne seront pas mis en recouvrement.

Vu le CGCT,

Vu la délibération n°DECC_2023_087 du 2 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la suspension des loyers de l'ADMR La Vigne pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024 inclus,
- D'autoriser Mme la Présidente à signer tous les documents afférents à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame Martine AUBRY